



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

France 2

Question écrite n° 5448

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur les conditions de financement de l'émission islamique diffusée sur France 2 entre 1993 et 1998. En effet, certains affirment que 40 millions de francs, issus de fonds publics, auraient été détournés au cours de cette période. Il lui demande donc, d'une part, de bien vouloir lui indiquer si une enquête a été effectuée sur ces faits. D'autre part, au cas où cette enquête serait close, il souhaite connaître ses conclusions ainsi que les actions envisagées par son ministère.

Texte de la réponse

L'attention du ministre de la culture et de la communication a été appelée sur les conditions de financement d'un programme qui était diffusé sur France 2 entre 1993 et 1998. Il convient en premier lieu de rappeler que l'émission évoquée par l'honorable parlementaire, intitulée Connaître l'Islam, était supervisée par une association du même nom qui en avait la responsabilité éditoriale, conformément à l'article 15 du cahier des missions et des charges de France 2. Dans un souci de transparence sur les conditions de production de l'émission citée, une mission a été confiée par mon prédécesseur à l'inspection générale de l'administration des affaires culturelles. Ce rapport a fait apparaître qu'un litige, lié aux coûts de production de l'émission, a conduit à une transaction d'un montant de 4,5 MF versé par France 2 à une société de production externe. Cette transaction a été entérinée par une décision du conseil d'administration de la chaîne en 1997. Enfin, il faut signaler qu'une autre association, Vivre l'Islam, a succédé à Connaître l'Islam comme interlocuteur éditorial de l'émission dominicale.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5448

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 octobre 2002, page 3805

Réponse publiée le : 20 janvier 2003, page 349